
Présidence : Canada

1065^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 13 décembre 2023 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 11 h 05

Clôture : 12 h 40

2. Présidente : Ambassadrice J. Kinnear

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : SÉANCE DE CLÔTURE : DÉCLARATION DE MADAME MÉLANIE JOLY, MINISTRE CANADIENNE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (PAR VISIO)

Présidente, Ministre canadienne des affaires étrangères, Général de brigade C. Oberwarth, Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/463/23), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/453/23), Allemagne (FSC.DEL/456/23 OSCE+), Ukraine (FSC.DEL/461/23), Türkiye (FSC.DEL/455/23 OSCE+), Suisse (FSC.DEL/464/23 OSCE+), Azerbaïdjan (FSC.DEL/462/23 OSCE+), Albanie (FSC.DEL/459/23 OSCE+), Bulgarie (FSC.DEL/466/23 OSCE+), Norvège (FSC.DEL/454/23), Macédoine du Nord, Pologne (FSC.DEL/457/23 OSCE+), Fédération de Russie (FSC.DEL/460/23), Arménie (FSC.DEL/465/23 OSCE+), Royaume-Uni, Chypre (FSC.DEL/458/23)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Pologne
- b) *Observations finales de la Présidente du FCS* : Présidente (annexe)

4. Prochaine séance :

À annoncer

1065^e séance plénière

Journal n° 1071 du FCS, point 3 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Chers collègues,

Tout au long de notre Présidence, nous nous sommes efforcés de favoriser un dialogue franc et constructif au sein de ce Forum. Nous pensons en effet que le dialogue est important et qu'il est avantageux de renforcer les échanges mutuels et de partager des bonnes pratiques.

Cependant, aucun dialogue constructif ne peut se dérouler en vase clos.

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine est la plus grande menace pour la paix en Europe depuis des décennies. Il s'agit d'une réalité indéniable à laquelle le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) est actuellement confrontée. Il est impossible de l'ignorer.

Compte tenu de cette situation, le chemin vers un dialogue constructif sera long et difficile, et l'OSCE sera une instance essentielle à cet égard.

Les sujets urgents dont nous devons parler sont nombreux, même si le dialogue reste difficile pour l'instant. Le FCS a servi et sert encore de plateforme pour examiner les questions de sécurité qui sont importantes à l'heure actuelle, pour bénéficier de l'apport d'experts sur ces sujets et pour échanger des informations et des bonnes pratiques. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire au cours de ce semestre. Nous sommes fiers des thèmes pertinents que nous avons choisis et nous nous félicitons de votre participation active à ces discussions.

Nous regrettons que deux de nos dialogues aient dû être organisés comme des événements parallèles plutôt que comme des dialogues de sécurité officiels en raison de l'objection d'un État participant. Je tiens à vous rappeler que la délégation russe a bloqué notre dialogue de sécurité sur « le droit international humanitaire et la responsabilité du commandement » parce que nous avons refusé d'inclure leur orateur - qui n'avait pas de formation juridique - dans notre groupe d'experts en droit international. La Russie a également bloqué l'ordre du jour sur « l'intégrité de l'information dans l'espace militaire », affirmant qu'il n'était pas pertinent pour les travaux de ce Forum. Nous désapprouvons

vivement cette affirmation, pour les motifs énoncés dans la note conceptuelle élaborée pour ce dialogue.

Nous considérons que ces objections sont infondées et obstructionnistes. Elles ne sont pas conformes à la bonne foi et au dialogue que cet organe est censé promouvoir. En effet, l'objectif que nous poursuivions en organisant ces événements en marge des dialogues de sécurité était de permettre des discussions fructueuses et de préserver et protéger, du mieux que nous pouvions dans ces circonstances, le rôle important du Forum en tant qu'instance de dialogue.

Au terme de notre Présidence, j'avoue que je me demande ce qui attend le FCS. Si sa présidence tournante le rend plutôt égalitaire et le protège quelque peu de la politisation, sachant que chacun des 57 États participants a une chance égale de présider et de mener les débats de cet organe, l'année écoulée a montré qu'un État participant qui veut à tout prix imposer sa volonté à la Présidence peut bloquer les ordres du jour sous des prétextes injustifiés.

De l'avis de la Présidence, le blocage des ordres du jour du FCS constitue un abus inacceptable du principe du consensus. Un État participant qui utilise l'arme du consensus pour paralyser l'Organisation nous contraint à nous adapter de plus en plus fréquemment et nous pousse souvent à recourir à des modalités non consensuelles pour continuer à débattre.

L'utilisation en dernier recours d'alternatives non consensuelles est une tendance qui s'est développée au sein de l'OSCE et que nous avons tous constatée au cours des deux dernières années. Si la tendance se poursuit, cette normalisation des modalités non-consensuelles modifiera sans aucun doute la nature de notre Organisation au fil du temps. Une telle évolution est peut-être bonne ou mauvaise. L'avenir le dira. L'Organisation devra s'adapter pour survivre et rester pertinente, et c'est à nous de veiller collectivement à la manière dont cette évolution se produira.

La présente déclaration sera jointe au journal de la séance.